

Annexe - Assainissement et eaux pluviales

Traitements collectifs des eaux usées

Liste des éléments complémentaires à fournir pour justifier d’un dossier complet de demande d’aide

**☞ IMPORTANT**: pour toute prestation confiée à un prestataire dans le cadre d’un marché public, le demandeur de l’aide **devra transmettre à l’Agence l’offre de l’(des)entreprise(s) retenue(s)**, et ce, sans attendre nécessairement la notification.

Les éléments complémentaires, à fournir en plus de ceux listés au §4. du formulaire de demande d’aide, diffèrent selon la nature de ou des opérations objets de la présente demande d’aide.

Leur liste est établie ci-après par type d’opérations.

# Engagements du demandeur d’aide

## Engagements généraux

Je soussigné(e) Cliquez ici pour taper du texte., agissant en qualité de Cliquez ici pour taper du texte., déclare :

* avoir renseigné les éléments permettant de calculer le prix du service de l’assainissement collectif HT incluant la redevance Agence pour la modernisation des réseaux de collecte dans l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (SISPEA),
* pour les collectivités visées par l’art. D. 2224-5 du CGCT, avoir renseigné l’ensemble des autres indicateurs obligatoires pour l’ensemble de son territoire et de ses domaines de compétences (eau, assainissement et ANC) dans l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (SISPEA),
* disposer des conclusions du schéma directeur d’assainissement ou des études justifiant la nécessité des travaux, et celles du zonage d’assainissement après enquête publique et approbation. Dans le cas contraire, les fournir à la présente demande.

## Engagements complémentaires selon les types d’opérations (cochez les cases en lien avec votre projet)

***Si projet de traitement des eaux usées domestiques et des sous-produits de l’épuration***

* Déclare avoir signé les conventions spéciales de déversement au réseau de collecte des eaux usées avec les établissements concernés,
* Déclare disposer d’une autosurveillance des ouvrages de traitement conforme aux prescriptions de l’arrêté du 21 juillet 2015 (sauf si cela constitue l’objet de la demande d’aide).

***Si projet de Traitement des surverses de déversoirs d’orage***

* déclare disposer d’un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage des eaux pluviales. Dans le cas contraire, les fournir à la présente demande.

A Cliquez ici pour taper du texte.le Cliquez ici pour entrer une date.

**Le demandeur** (signature et cachet)

# Liste des pièces complémentaires à fournir selon le type d’opérations

*Cochez les cases lorsque les documents sont fournis.*

***Traitement des eaux usées domestiques et des sous-produits de l’épuration***

Acte administratif ou avis autorisant la mise en œuvre des travaux par le service chargé de la police de l’eau

***Traitement spécifique et mutualisé des sous-produits de l’épuration***

Acte administratif ou avis autorisant la mise en œuvre des travaux par le service chargé de la police de l’eau

***Traitement des surverses de déversoirs d’orage***

Étude technico-économique comparative des solutions classiques et alternatives de gestion des eaux pluviales (sur la base du document Agence)